

Image not found or type unknown



Violence en Réunion sur mineur

Par **Pandaxxx**, le **23/03/2019** à **10:56**

Bonjour maître voilà ya six ans ma fille a l époque age de 16 ans c est fait taper par trois membre de meme famille (mon ex conjoint sa nièce sa mère on violament taper ma fille a l heure d aujourd hui elle a des cequelles malgré toute les preuve c est ma fille qui a été jugé coupable d une amande de 185 euro par personne. On comprend pas cette décision. Malgré tout je continue car c est pas normal. Si vous avez une réponse à me donner ou un conseil j suis preneuse En vous remerciant. Mon nom est madame dobigny alexandra